



Section des départementaux 35

**Les ORDI35 entrent en grève illimitée  
et appellent l'ensemble des personnels du Conseil général à une**

**MANIFESTATION LE 30 SEPTEMBRE 2009  
DE 09h00 à 11h00**

**Devant les grilles de l'assemblée du CG**

L'Assemblée Générale des animateurs ORDI35 réunie le 24 septembre a décidé, par un vote à la majorité (2/3 pour), la poursuite du mouvement dans le cadre d'un préavis de grève illimitée. Par cette décision, ils confirment leurs revendications initiales, sur lesquelles l'administration et les élus de la majorité ne veulent pour l'instant pas céder.

Les animateurs ne contestent pas le projet politique de réorientation du dispositif ORDI35, mais demandent un maintien, en l'état, des 22 postes que le CG souhaite supprimer. Ceci dans l'objectif d'organiser sans précipitation, en toute transparence, concertation et respect des agents, un redéploiement réel de ces postes, afin de les conserver dans la filière animation, sur d'autres domaines de compétences du CG où les besoins existent.

Le préavis de grève illimitée couvre l'ensemble du personnel. En effet, **vous êtes tous concernés** par ce qui se passe pour les animateurs ORDI35, tant sur les méthodes employées par l'administration, que sur le fond du problème, à savoir la « première priorité » affichée par la majorité départementale pour 2010 : « faire des économies » (cf. Ouest-France du 12 septembre).

**22 suppressions de postes, c'est une première dans la collectivité.** En refusant de négocier sur ce point, le Département teste la capacité des agents à s'opposer à ce projet et à cette méthode, et tente de mesurer leur degré de combativité. Lors du vote du budget en février 2009, l'Assemblée prenait la décision de « maîtriser les dépenses de fonctionnement » par notamment le « gel des effectifs départementaux à compter de 2010 ». **Du « gel » des effectifs nous passons maintenant à leur diminution ! Si le Conseil général projette d'autres suppressions de postes dans d'autres services, il est encore temps de réagir et de se mobiliser pour votre avenir et celui des services publics !**

Le Président a proposé aux animateurs ORDI35 de leur faire une « explication de texte » le 30 septembre dans la salle de l'assemblée. Les animateurs et les organisations syndicales vous appellent donc à venir nombreux(ses) manifester devant l'assemblée pour signifier au Président que vous avez bien compris ce qui se passe et que vous ne vous laisserez pas faire.

*Rappel : les retenues opérées sur le traitement d'agents publics territoriaux grévistes doivent être rigoureusement proportionnelles à la durée horaire de la grève, soit 1/30ème de la rémunération pour 1 journée de grève, 1/60ème pour une demi-journée de grève, 1/151,67ème pour chaque heure de grève en deçà d'une demi-journée.*